

III Hypothèses, contraintes et réalités

Patricia McFate et Sidney Graybeal

Pour évaluer les tendances de la vérification d'ici l'an 2000, il faut élaborer une série d'hypothèses sur les relations internationales et la limitation des armements au cours de la prochaine décennie. Ces postulats ne doivent pas être envisagés dans le cadre d'une complaisance aveugle, mais ils doivent tenir compte des contraintes et des faits géopolitiques.

On trouvera ci-après la série d'hypothèses bien précises sur lesquelles se fonde notre étude, avec commentaires à l'appui.

- Relations constructives soutenues entre les États-Unis et l'URSS dans les secteurs de la limitation des armements, du commerce extérieur et de l'environnement.
- Coopération sans réserve entre les pays industrialisés aux fins de la limitation des armements.

Pendant la période de détente qui a suivi les révolutions démocratiques de 1989 en Europe de l'Est, les grandes mutations en URSS et l'unification des deux Allemagne, les perspectives d'avenir de certains grands accords bilatéraux et multilatéraux se sont améliorées. Au cours de cette nouvelle décennie, nous estimons que les États-Unis et l'URSS entretiendront des relations constructives et que leur dialogue favorisera la coopération entre les pays industrialisés.

- Déplacement de la «menace» de l'axe Est-Ouest vers les axes Nord-Sud, Sud-Sud et (moins vraisemblablement) Nord-Nord.

De toute évidence la menace a changé, ce qui influera sur les futurs accords de limitation des armements. On pourrait en déduire que les tribunes multilatérales de limitation des armements où siègent des pays du Tiers-Monde auront moins de succès, mais qu'elles offriront des perspectives intéressantes. La menace s'est transformée en 1991, puisque les préoccupations afférentes à l'axe Est-Ouest au sujet du déclenchement d'une guerre ont changé par suite d'une invasion Sud-Sud (Iraq-Koweït) qui a entraîné une guerre

Nord-Sud et fait poindre le spectre du terrorisme dans les pays alliés contre l'Iraq dans la guerre du Golfe. Dans l'avenir, des affrontements Sud-Sud et des tensions régionales Nord-Nord (surtout en Europe de l'Est) engendreront de nouvelles craintes. L'instabilité provoquée par la restructuration de l'économie et les remaniements politiques en URSS ainsi que les tensions causées par les républiques soviétiques indépendantistes susciteront de vives inquiétudes aux États-Unis, au Canada et dans les pays européens.

- Adoption de certains accords multilatéraux régionaux, voire mondiaux, assortis d'exigences en matière de vérification.
- L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), qui demeure un organisme essentiel, pourrait étendre ses activités au-delà de ses frontières actuelles.

Elle demeure déterminée à favoriser la conclusion d'autres accords sur les FCE. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) jouera un rôle dans la négociation et la mise en oeuvre d'un deuxième accord sur les FCE.

Bien que l'OTAN restera un organisme essentiel, elle devra s'adapter à de nouvelles dispositions en matière de sécurité. L'importance de la CSCE augmentera du fait qu'elle deviendra un organisme diplomatique institutionnalisé qui se préoccupera dans une certaine mesure de la sécurité collective par l'entremise de son Centre pour la prévention des conflits. La CSCE pourrait jouer un rôle important dans la négociation et la mise en oeuvre d'un deuxième accord sur les FCE.

- Conclusion, d'ici l'an 2000, d'un traité sur l'élimination des SNF.

On devrait assister à la signature d'une entente sur l'élimination, en Europe, des missiles nucléaires sol-sol à courte portée, à moins qu'ils n'aient été complètement retirés d'ici là. Il sera plus facile de vérifier l'élimination complète de tous les systèmes,

